

**ATTESTATION À COMPLÉTER PAR LE TRANSPORTEUR**  
**MOUVEMENTS DE BOVINS DÉTENUS EN ZONE RÉGLEMENTÉE VIS-A-VIS DE LA DERMATOSE  
NODULAIRE CONTAGIEUSE (DNC)**

**Références réglementaires :**

Règlement délégué (UE) 2020/687 de la Commission du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les règles relatives à la prévention de certaines maladies répertoriées et à la lutte contre celles-ci ;

**Important : Pour un mouvement de bovins détenus en ZR DNC vers un abattoir, la dérogation à l'interdiction ne sera accordée qu'à la condition du respect des points suivants :**

- Un examen clinique vétérinaire est demandé avant tout départ d'animaux vers l'abattoir.
- L'abattoir doit en priorité être situé dans la zone réglementée dans laquelle les bovins sont détenus et au plus près de l'établissement d'origine. En cas d'impossibilité, et sur justificatif, les bovins de la zone réglementée peuvent être abattus en zone indemne (ZI) à proximité de la zone réglementée, sous réserve que toutes les mesures relatives à la biosécurité pendant le transport soient respectées. L'abattoir doit être informé préalablement au mouvement.
- L'impossibilité d'abattre les bovins dans la même zone doit être dûment justifiée.
- Le transport se fait sans rupture de charge entre le lieu de détention d'origine et l'abattoir : le ramassage et le transit des bovins dans plusieurs sites successifs avant emmenée à l'abattoir est interdit.
- L'abattoir est le lieu de destination final de tous les bovins du chargement.
- Les moyens de transports doivent être nettoyés, désinfectés et désinsectisés avant chaque chargement. Après déchargement à l'abattoir, le nettoyage et désinfection des moyens de transports se fait sous supervision officielle des services vétérinaires d'inspection de l'abattoir.
- La demande de laissez-passer sanitaire doit avoir été faite au maximum dans les 72 heures précédant le mouvement.

**1. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE DÉPART DES BOVINS ET DE DESTINATION**

**IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE DÉPART**

Nom de l'établissement :

Numéro EDE :

Adresse de l'établissement :

**IDENTIFICATION DES BOVINS**

Nombre d'animaux concernés par le transport :

**IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE DESTINATION**

Nom et adresse :

**2. ATTESTATION DU TRANSPORTEUR**

J'atteste avoir pris connaissance des conditions particulières de transport sans déchargement, ni arrêt jusqu'au déchargement dans l'établissement de destination, en privilégiant les grands axes routiers ou ferroviaires, en évitant de passer à proximité d'établissements détenant des bovins, et m'engage à les mettre en œuvre.

**Date et heure du transport prévus :**

**N° immatriculation du véhicule :**

Le nettoyage/désinfection/désinsectisation du moyen de transport d'animaux vivants a été réalisé le \_\_\_\_\_ au moyen du produit \_\_\_\_\_ autorisé pour cet usage.

Je m'engage à réaliser les mêmes opérations de nettoyage/désinfection/désinsectisation à destination.

Fait à : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ (date et heure) **Signature**

Nom du transporteur : \_\_\_\_\_